

Service Environnement

RAPPORT ANNUEL

**sur le prix et la qualité du service public de
collecte et de traitement des déchets ménagers**

ANNEE 2022

SOMMAIRE

INTRODUCTION

PRESENTATION TECHNIQUE DU SERVICE	7
PRESENTATION DES PERFORMANCES	14
PRESENTATION DES INDICATEURS FINANCIERS	28
PRESENTATION DES ACTIONS DE COMMUNICATION / SENSIBILISATION / PREVENTION.....	31

La population INSEE prise en compte pour le calcul des ratios 2022 est 18 721 habitants.

INTRODUCTION

Blavet Bellevue Océan Communauté (BBO) est née le 1^{er} janvier 2002 de l'élargissement du périmètre de la Communauté de Communes de Bellevue.

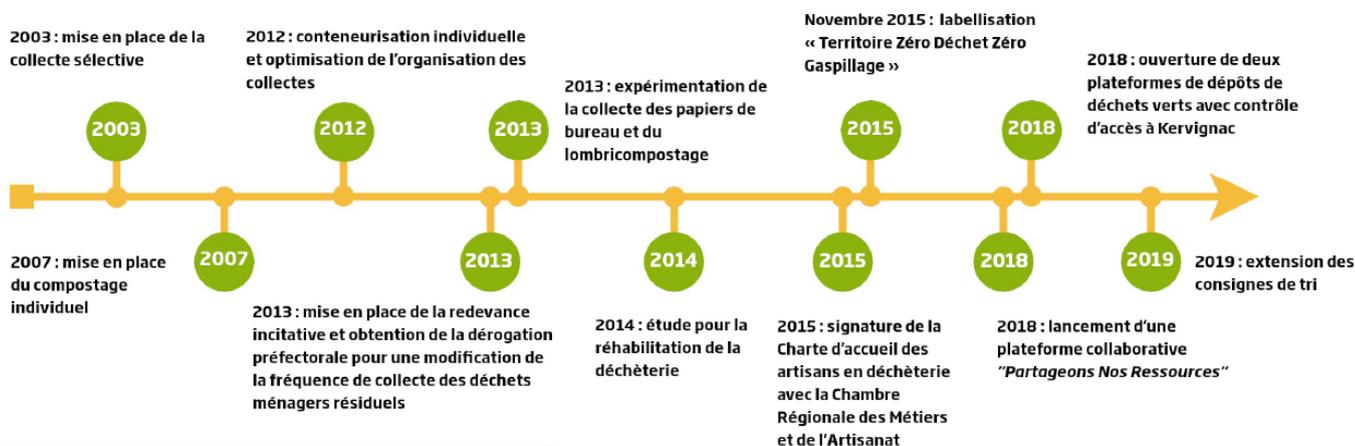
L'intercommunalité exerce la compétence « **prévention, collecte et traitement des déchets** » pour les **cinq communes** qui composent le territoire : Kervignac, Merlevenez, Nostang, Plouhinec et Sainte-Hélène. En 2022, BBO Communauté comptabilisait **18 721 habitants**.



La politique ambitieuse de réduction des déchets de BBO Communauté a débuté en 2003 à travers **l'optimisation de son service de gestion des déchets** en mettant en place les différentes actions ci-dessous :

- **2003** : mise en place de la **collecte sélective** ;
- **2007** : mise en place du **compostage individuel** ;
- **2008** : opération **foyers témoins** ;
- **2009** : développement de la **conteneurisation des collectes de déchets résiduels et emballages** dans les zones agglomérées ;
- **2009** : signature d'un **Programme Local de Prévention des Déchets (PLP)** ;
- **2012** : **conteneurisation individuelle** de tout le territoire et optimisation de l'organisation des collectes ;
- **2012** : expérimentation du **compostage collectif** ;
- **2013** : mise en place de la **redevance incitative** et obtention de la dérogation préfectorale pour une modification de la fréquence de collecte des déchets ménagers résiduels ;
- **2013** : expérimentation de la **collecte des papiers de bureau** ;
- **2013** : expérimentation du **lombricompostage** ;
- **2015** : **labellisation « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage »**
- **2018** : ouverture de **deux plateformes de dépôts de déchets verts sur Kervignac**
- **2019** : mise en place de l'**extension des consignes de tri**
- **2020** : travaux de sécurisation de la déchèterie et création de **plateformes de stockage à plat pour les déchets verts et les gravats**
- **2021** : étude de faisabilité pour une **recyclerie**
- **2022** : adoption du **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** et démarrage des **travaux de réhabilitation** de la déchèterie de Merlevenez

Dates clés



L'année 2022 a été marquée par l'élaboration et l'adoption du **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**.

Le nombre d'effectif pour le service Déchets est stable depuis 2022, il représente 6,8 ETP.

Un poste de chargé de prévention a été ouvert fin 2022.

En complément des agents titulaires, des agents contractuels ont été embauchés pour combler les absences pour arrêt maladie.

PARTIE 1

Présentation technique du service Déchets

a) COLLECTE DES ORDURES MENAGERES :

Mode de collecte

Depuis le 1^{er} juillet 2012, date de démarrage de la phase test de la redevance incitative, l'ensemble des communes est désormais collecté en **conteneurs individuels**.

Seul l'habitat vertical est collecté en bacs collectifs.



Répartition des conteneurs par commune

Des bacs roulants munis de puces électroniques de 80 L à 750 L ont été mis à disposition des particuliers et des professionnels pour la collecte individuelle des ordures ménagères résiduelles et assimilés selon une **grille de dotation** définie par le comité de pilotage « redevance incitative ».

Nombre de personnes	Volume de la poubelle
1 personne	80 litres
2 personnes	120 litres
3 personnes	180 litres
4 personnes	240 litres
5 personnes et plus	340 litres
Professionnels et logements collectifs	770 litres

Cette grille de dotation a été prévue pour que des foyers pratiquant le tri sélectif et le compostage individuel puissent, s'ils le souhaitent, stocker environ 4 semaines d'ordures ménagères résiduelles.

Le tri sélectif permet de détourner les déchets ménagers les plus volumineux (bouteilles plastiques, boîtes de conserve, boîtes en carton, briques alimentaires, verre et papier) ce qui permet d'optimiser la capacité de la poubelle.

Le compostage individuel est un moyen de détourner les déchets fermentescibles ce qui permet de stocker les ordures ménagères pendant plusieurs semaines dans de bonnes conditions tant en terme d'odeurs que de salubrité.

Les consignes de tri sont présentées dans le guide Zéro Déchet téléchargeable sur <https://www.cbbbo.fr/tri-des-emballages.html>

Parc de conteneurs par commune

Communes	Nombre de bacs (Ordures ménagères) au 31 décembre 2022	Nombre de bacs (Emballages) au 31 décembre 2022
Kervignac	2 901	2 913
Nostang	744	757
Merlevenez	1 416	1 434
Plouhinec	2 996	2 995
Sainte-Hélène	655	667
TOTAL	8 712	8 766

Fin 2022, le service a comptabilisé **8 712 conteneurs pour les ordures ménagères résiduelles et 8 766 conteneurs pour les emballages recyclables.**

Au total, 17 478 bacs sont en service sur le territoire à fin 2022 (contre 17 388 à fin 2021).

Dans des cas spécifiques, des serrures ou cadenas peuvent être proposés pour les particuliers et professionnels.

Cas particulier des conteneurs à contrôle d'accès par clé

Pour les foyers n'ayant pas la place pour stocker une poubelle individuelle, des **conteneurs collectifs d'apport volontaire à contrôle d'accès** ont été mis en place dans les bourgs des cinq communes. Ces conteneurs sont en accès libre, chaque ouverture du tambour étant comptabilisée informatiquement.



Les clés d'accès sont également proposées **aux propriétaires de résidences secondaires et de terrains de loisirs** dont les temps de présence sur le territoire sont courts et irréguliers.

De ce fait, des conteneurs ont également été installés sur chaque commune sur les lieux de passage et dans les secteurs de résidences secondaires et terrains de loisirs.

655 clés ont été distribuées à fin 2022.

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de clés Au 31/12	555	584	606	635	655
Nombre de conteneurs à contrôle d'accès installés	19	19	19	19	19
Nombre de dépôts enregistrés	4 077	3 937	4 410	5 196	4 643

Cas des professionnels

Pour les professionnels, la taille du bac a été ajustée à la production de déchets, 6 tailles de bacs sont proposées (80 L, 120 L, 180 L, 240 L, 340 L et 770 L).

Les professionnels peuvent avoir plusieurs bacs de taille identique ou différente.

Les seuils d'acceptabilité pour la collecte en porte-à-porte des professionnels sont :

- 15 000 litres pour les ordures ménagères résiduelles,
- 25 000 litres pour les emballages recyclables.

Fréquence des collectes

Depuis le 1^{er} juin 2013, il n'y a plus qu'un ramassage tous les quinze jours de la poubelle verte. Cette évolution s'inscrit dans le cadre d'une optimisation du service. L'objectif est de maîtriser le coût de la collecte des déchets tout en s'inscrivant dans une logique de développement durable.

À l'unanimité, le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coderst) avait validé cette demande de réduction de fréquence de collecte des ordures ménagères. BBO Communauté a ainsi obtenu une dérogation préfectorale pour deux ans, soit jusqu'à fin mai 2015, qui a été renouvelée ensuite.

Depuis 2019, sans obligation de dérogation, la fréquence de collecte hebdomadaire des ordures ménagères a été maintenue pendant la saison estivale (juillet – août) pour les particuliers uniquement sur les communes de Plouhinec et Sainte-Hélène. Ce changement est intervenu avec la mise en place de l'extension des consignes de tri et l'optimisation des circuits de collecte.

Une collecte hebdomadaire reste organisée toute l'année pour les gros producteurs et les métiers de bouche.

Les calendriers de collecte sont téléchargeables sur <https://www.ccbbo.fr/calendriers-collecte.html>

b) COLLECTE SELECTIVE :

Modes de collecte en place

Depuis le 1^{er} juillet 2012, la collecte est désormais en **conteneurs individuels** sur l'ensemble du territoire pour les emballages recyclables.

Seuls les immeubles sont restés en conteneurs collectifs.



Pour certains cas particuliers (détenteurs de la clé pour les conteneurs collectifs à contrôle d'accès, oublis de collecte...), les dépôts en sacs jaunes translucides sont autorisés devant les habitations ou à côté des conteneurs collectifs à contrôled'accès.

La collecte des emballages recyclables a lieu tous les 15 jours.

Pour les emballages en verre (104 colonnes) et le papier (88 colonnes), des points d'apport volontaire sont à la disposition des foyers sur les 5 communes de BBO Communauté. Ces conteneurs sont vidés régulièrement par un camion grue d'un prestataire de service privé (SUEZ).



	OMr		Emballages	Papiers	Verre
Mode de collecte	Porte-à-porte			Apport volontaire	
Type de contenant	Bacs	Abri Bac	Bacs	Colonnes aériennes	Colonnes aériennes
Quantité	8 712	19	8 766	88	104

Fréquences et modalités des collectes

	Ordures Ménagères résiduelles (OMr)	Emballages	Papiers	Verre
Collecte	Porte-à-porte (PAP) C0,5 (C1 en été sur 2 communes) Bacs Prestation	PAP C0,5 Bacs Prestation	Apport Volontaire (AV) Colonnes aériennes Prestation	AV Colonnes aériennes Prestation

c) DECHETERIE et AUTRES MISSIONS TECHNIQUES :

Personnel

En 2022, le personnel présent sur le site technique est le suivant :

- 4 personnes à temps complet pour le gardiennage de la déchèterie, l'entretien des points d'apports volontaire et la maintenance des conteneurs individuels,
- Et ponctuellement, une personne en renfort pendant les périodes de congés et de formation des agents titulaires.

En effet, la communauté de communes assure en régie la gestion des bacs depuis 2014. Cette mission nécessite la présence d'un agent sur 2 jours par semaine (*livraison / retrait des bacs chez les usagers, lavage des bacs, gestion du stock*).

Horaires d'ouverture de la déchèterie et des plateformes déchets verts

Exploitation	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Déchetterie	9h00 – 11h45 14h – 17h45	9h00 – 11h45 14h – 17h45	9h00 – 11h45 14h – 17h45	Jour de fermeture	9h00 – 11h45 14h – 17h45	9h00 – 11h45 13h30 – 17h15

En complément de la déchèterie de Merlevenez, il existe désormais trois plateformes de stockage des déchets verts sur la commune de Kervignac et Plouhinec équipées de systèmes de contrôle d'accès.

Depuis septembre 2019, ces plateformes sont également ouvertes, contre facturation, aux professionnels des 5 communes (paysagistes).

Ces plateformes sont ouvertes 7 jours / 7, de 8h à 20h, fermées uniquement pendant les opérations de broyage.

Déchets autorisés à la déchèterie

Déchets non dangereux			Déchets dangereux		
 Bois	 Cartons	 Déchets verts	 Batteries	 Cartouches d'encre	 DASRI ⁽²⁾
 Ameublement ⁽¹⁾	 Gravats/Déblais	 Métaux	 DDS ⁽³⁾	 DEEE ou D3E ⁽⁴⁾	 Huile de friture
 Papiers	 Textile	 Verre	 Huile de vidange	 Lampes/Néons	 Piles
 Tout-venant	 Bouchons	 Capsules Nespresso	 Radiographies		

(1) **Ameublement** : La CCBBO récupère les meubles dans le cadre du programme ÉCO-MOBILIER.

(2) **DASRI** : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux.

(3) **DDS** : Déchets Diffus Spécifiques.

(4) **D3E** : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

Veillez à ne pas mélanger les déchets dangereux aux déchets non dangereux lors de votre déplacement en déchèterie.

10

Le seuil défini pour les apports en déchèterie est de 4 m³ / jour (délibération du 14 décembre 2017).

Déchets interdits en déchèterie

- éléments entiers de voitures ou camions
- ordures ménagères
- cadavres d'animaux
- produits toxiques (hors DDM)
- produits inflammables – explosifs – radioactifs
- déchets industriels
- graisses et boues de station d'épuration
- tous les produits liquides à l'exception des huiles de vidange et DDM
- amiante

Les conditions d'accès à la déchèterie sont consultables sur <https://www.ccbbo.fr/la-decheterie.html>

PARTIE 2

Présentation des performances

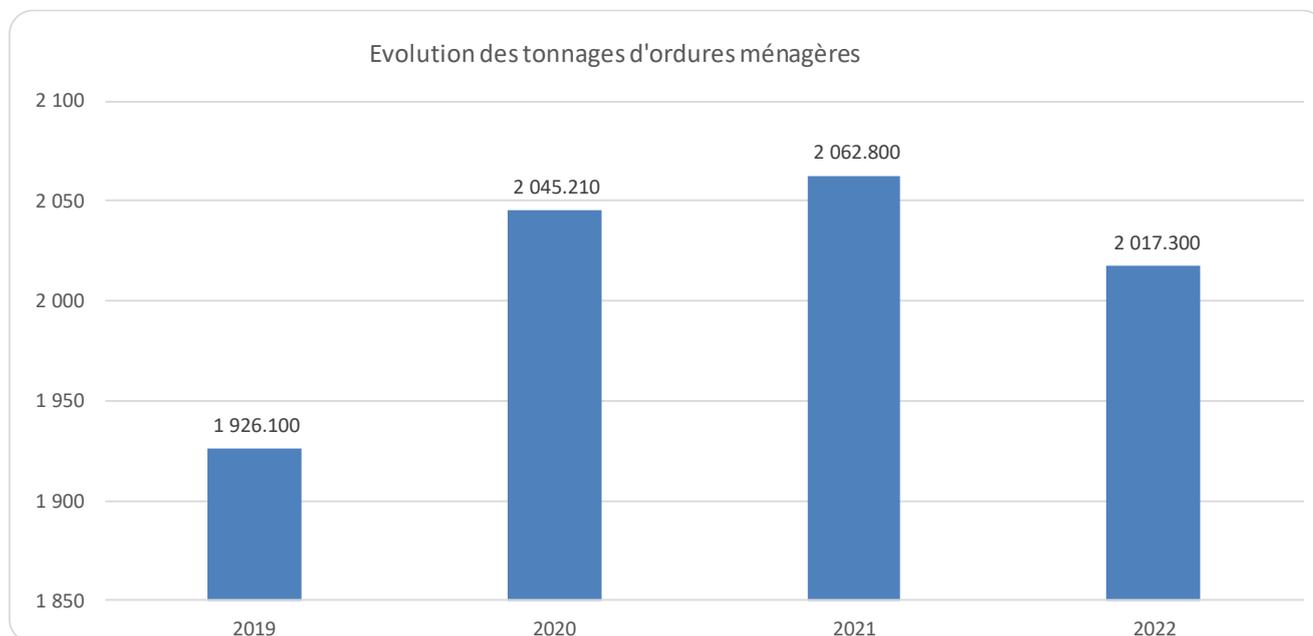
Gisement total d'ordures ménagères

Ci-dessous les tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectées par an, de 2019 à 2022 :

	2019	2020	2021	2022
1^{er} TRIMESTRE	435.180	471.540	488.980	484.720
2^{ème} TRIMESTRE	466.180	495.970	492.640	499.010
3^{ème} TRIMESTRE	527.200	557.280	566.500	538.630
4^{ème} TRIMESTRE	497.540	520.420	514.680	494.940
TOTAL	1 926.100	2 045.210	2 062.800	2 017.300
Ratio (kg/hab./an)	107.3	111.6	110.2	107.8
<i>Population municipale INSEE</i>	17948	18323	18721	18721

Le tonnage d'ordures ménagères résiduelles a connu une légère baisse par rapport à l'année 2021.

Ainsi, le ratio est en diminution par rapport à 2021 : **107,8 kg/hab. en 2022** contre 110,2 en 2021.



Taux de présentation des bacs d'ordures ménagères résiduelles

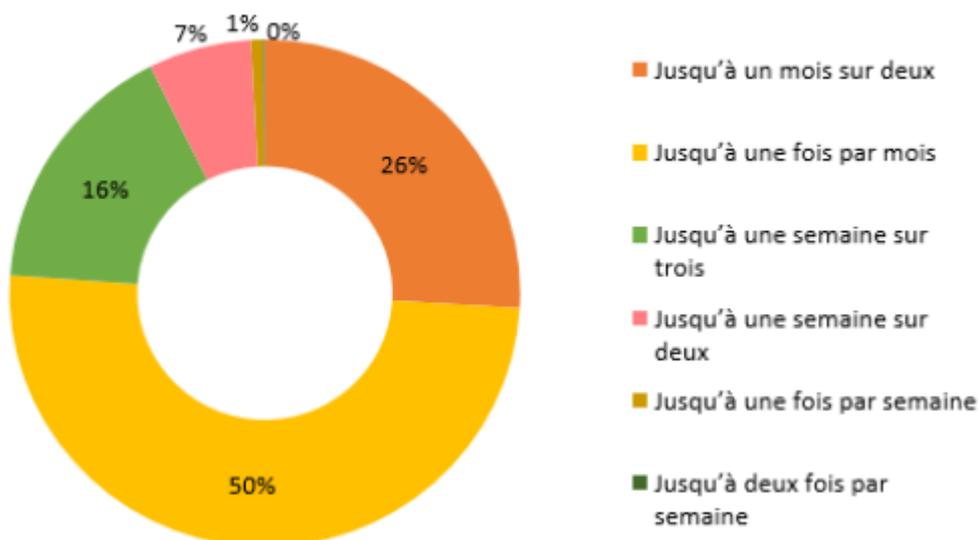
Les données enregistrées sur le logiciel de gestion des collectes et de la facturation montrent un taux de présentation des bacs relativement stable.

En 2022, le taux de présentation moyen était de **40 %**.

	Total 2016	Total 2017	Total 2018	Total 2019	Total 2020	Total 2021	Total 2022
Nombre de levées de bacs pucés	93 240	95 465	96943	87285	91660	95058	90502
Taux de présentation	40%	40%	37%	39%	39%	41%	40%

Ci-dessous, la fréquence de présentation des bacs sur l'année 2022 :

Fréquence présentation 2022 - flux OM



76% des bacs sont présentés entre 0 et 12 fois par an, soit jusqu'à une fois par mois.

Traitement des ordures ménagères :

Les ordures ménagères résiduelles sont incinérées sur l'usine de Plouharnel.

Une convention de coopération publique a été signée avec la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique.

Il n'y a pas de valorisation de la chaleur produite sur l'usine de Plouharnel.



Usine d'incinération à Plouharnel

Tonnage des déchets recyclables

	EMBALLAGES	VERRE	PAPIERS	TOTAL
Tonnage	879.620	1 149.880	326.900	2 356.400
Ratios 2022 (kg/hab./an)	47.0	61.4	17.5	125.9

En 2022, un tonnage global de **2 356 tonnes de déchets recyclables** a été collecté et donc non incinéré.

Pour comparaison :

<i>tonnes</i>	2019	2020	2021	2022
EMBALLAGES	758.720	841.300	878.140	879.620
VERRE	1 074.530	1 155.810	1 184.480	1 149.880
PAPIERS	377.520	366.320	370.428	326.900
TOTAL	2 210.77	2 363.43	2 433.05	2 356.40

Le tonnage d'emballages propres et secs est quasi équivalent à 2021.

Une diminution de près de 35 tonnes de verre a été observée sur la collecte en apport volontaire pour l'année 2022 et de 43 tonnes sur le flux papiers.

Ratio (kg/hab./an) des déchets recyclables collectés

<i>Kg/hab./an</i>	2019	2020	2021	2022
EMBALLAGES	46.9	45.9	46.9	47.0
VERRE	64.4	66.0	63.3	61.4
PAPIERS	20.4	20.6	19.8	17.5
TOTAL	131.7	132.5	130.0	125.9
<i>Population municipale INSEE</i>	17948	17948	18721	18721

Dans la globalité, nous remarquons une diminution des ratios des déchets recyclables sur l'année 2022.

Collecte des textiles

Fin 2022, BBO Communauté comptait 18 points de collecte des textiles (TLC) sur l'ensemble de son territoire.

Le tonnage collecté en 2022 est de **92,257 tonnes** contre 93,288 tonnes en 2021. Nous constatons une reprise des tonnages collectés qui avaient considérablement baissés en 2020 car pendant la pandémie de COVID 19 et aux périodes de confinement, il n'y avait pas de collecte de TLC. Les usagers déposaient alors leurs textiles dans la benne tout-venant, à la déchèterie.

Ces résultats mettent en évidence un ratio de **4,9 kg/hab.** de textiles collectés.



Caractérisation des déchets collectés

Les refus de tri sont les déchets indésirables non recyclables que les usagers déposent dans le bac jaune.

La caractérisation des emballages collectés par le biais des bacs à couvercle jaune fait apparaître **un taux de refus moyen pour l'année 2022 de 30,30 %** contre 28,10 % en 2021.

Ce taux de refus est exprimé en pourcentage du poids trié et non du volume : les erreurs de tri sont souvent des matériaux plus lourds que les emballages (ex. : le verre).

L'augmentation du taux de refus est dû au passage à l'extension des consignes de tri. En effet, on demande aux usagers de mettre tous les emballages en plastique dans le bac jaune alors qu'une partie n'est actuellement pas recyclable.

Lors des caractérisations des échantillons d'emballages, nous observons comme refus des ordures ménagères, du verre, des fines, des emballages non vidés et des textiles. Ces refus de collecte sont ensuite suivis par l'agent terrain de BBO Communauté qui apporte des conseils aux usagers.

Le taux de refus reste correct et démontre que les usagers n'utilisent pas les bacs jaunes pour éliminer leurs ordures ménagères résiduelles.

Quant aux papiers, les indésirables comprennent essentiellement les films plastiques enveloppant les revues ainsi que des cartons.

Le recyclage limite la part des déchets à incinérer et surtout évite de puiser dans les réserves de matières premières. Les déchets recyclables ne doivent pas être mélangés avec les ordures ménagères. Si c'est le cas, ils se salissent mutuellement et les déchets recyclables deviennent irrécupérables.

Il s'agit de bien séparer ce qui est recyclable de ce qui ne l'est pas. Les erreurs de tri compliquent le recyclage et doublent le coût du tri.



Chiffres clés de la collecte sur l'année 2022

Collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages :

61 605 km parcourus (61 932 km en 2021)
4 282 heures de collecte (4 211 h en 2021)
34 822 litres de carburant (35 375 L en 2021)

Collecte du verre et des papiers :

5 181 km parcourus (3 454 km pour le verre / 1 727 km pour les papiers)
587 heures de collecte contre 432 h en 2022

Aucun accident de travail n'a été recensé lors des collectes du verre et des papiers en 2022.
En 2022, un accident de travail a été déclaré sur la collecte en porte-à-porte.



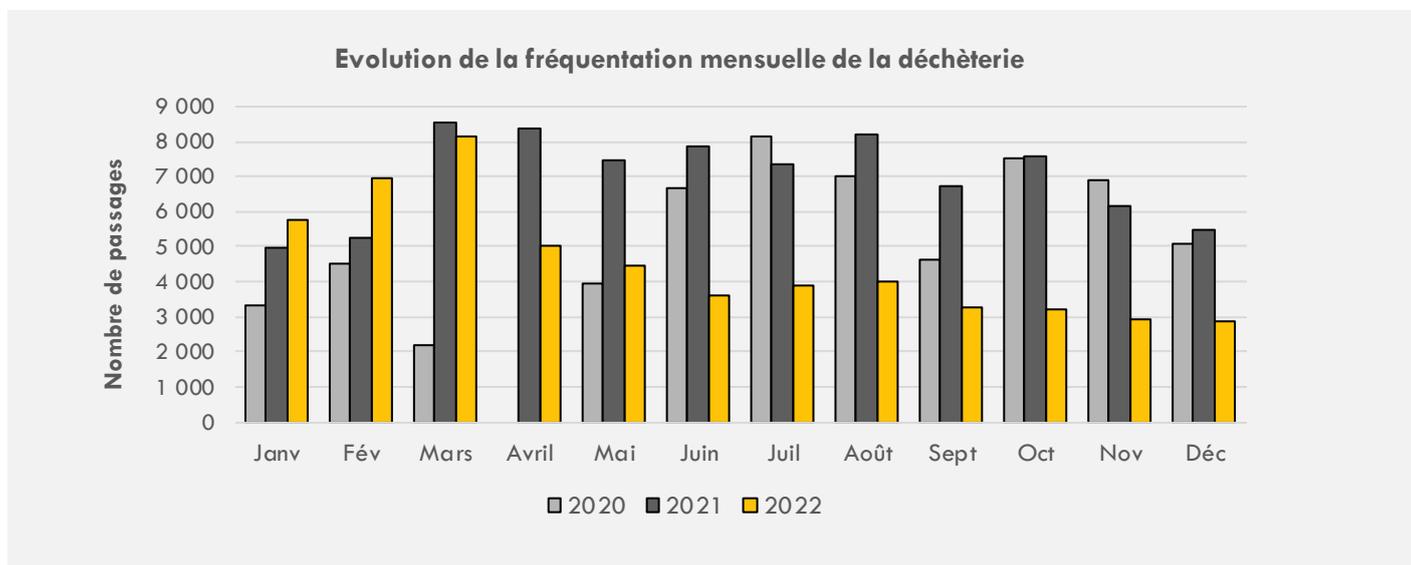
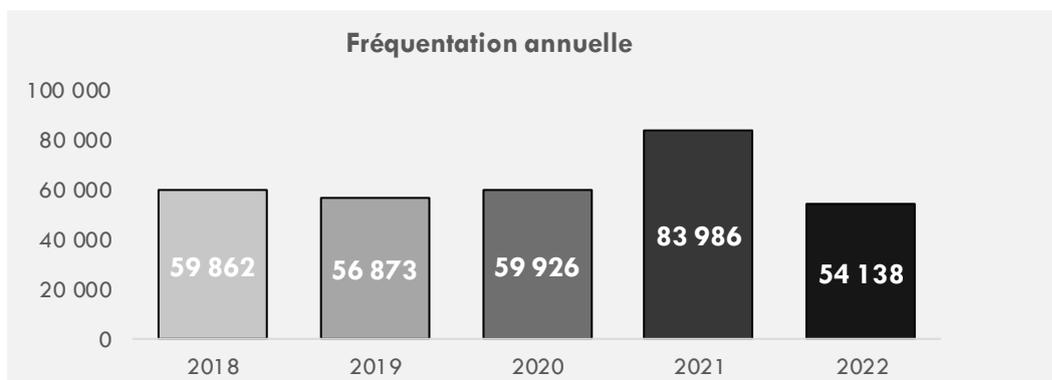
Fréquentation de la déchèterie

La fréquentation totale de la déchèterie de Merlevenez pour l'année 2022 s'élève à **54 138 usagers**, contre 83 986 usagers pour l'année 2021, ce qui représente une forte diminution de la fréquentation mais cela est directement lié à la fermeture de la plateforme végétaux / gravats à proximité de la déchèterie pendant la phase de travaux, à compter d'avril.

Le ratio a ainsi chuté à **2,9 visites par habitant** en 2022.

Le tableau suivant présente les évolutions de fréquentation de la déchèterie sur plusieurs années.

Evolution de la fréquentation mensuelle de la déchèterie	2020	2021	2022
Janv	3 312	4 978	5 749
Fév	4 496	5 242	6 948
Mars	2 194	8 540	8 160
Avril	0	8 351	5 016
Mai	3 944	7 492	4 482
Juin	6 689	7 852	3 602
Juil	8 163	7 361	3 883
Août	7 022	8 195	4 023
Sept	4 600	6 736	3 251
Oct	7 536	7 581	3 192
Nov	6 883	6 175	2 948
Déc	5 087	5 483	2 884



Bilan des tonnages collectés en 2022

		2020	2021	2022	Evolution 2021 /2022
Entrées		59 926	83 986	54 138	
Tout Venant	T	1 167.70	1 455.54	1 359.08	-6.63%
	Rot	279	321	326	
Bois	T	482.10	599.68	506.66	-15.51%
	Rot	139	160	152	
Ferraille	T	256.26	281.82	239.66	-14.96%
	Rot	80	92	75	
Carton	T	141.84	166.42	157.71	-5.23%
	Rot	97	112	114	
Déchets Verts	T	3 538.24	4 602.14	4 125.72	-10.35%
	Rot	479	377	267	
Gravats	T	1 301.94	2 583.50	1 239.46	-52.02%
	Rot	136	217	123	
DEEE	T	152.634	187.196	179.537	-4.09%
Piles	T	1.402	2.169	1.386	-36.10%
Néons / lampes	T	0.535	0.813	1.542	89.67%
Cartouches	T	0.100	0.181	0.136	-24.86%
Batteries	T	4.430	6.726	5.000	-25.66%
Capsules Nespresso	T	0.534	1.500	1.450	-3.33%
Meubles	T	247.120	346.980	313.100	-9.76%
DASRI	T	0.175	0.303	0.185	-39.05%
TOTAL GENERAL		7 295	10 235	8 131	
<i>(hors DDS)</i>					
Ratio (kg/hab./an)		398.1	546.7	434.3	-20.56%

Les tonnages de déchets collectés en déchèterie ont diminué en 2022 avec une production annuelle de 8 131 tonnes. Cette diminution est essentiellement liée à la fermeture de la plateforme de stockage à plat des gravats pendant la réhabilitation de la déchèterie, le tonnage de déchets inertes ayant considérablement diminué (- 52%).

En termes de nature de déchets collectés, on peut noter une diminution de quasiment tous les flux mais tout particulièrement le tout-venant, le bois et la ferraille.

Détail des tonnages des déchets diffus spécifiques - DDS (en tonnes)

Dans le cadre de la filière REP (Responsabilité Elargie du Producteur) des Déchets Diffus Spécifiques (DDS)* ménagers, BBO Communauté a conclu une convention avec EcoDDS, l'éco-organisme opérationnel agréé sur son périmètre et dont la responsabilité est d'organiser la collecte sélective des DDS ménagers et leur traitement.

Certains flux ne sont pas pris en compte dans la REP et restent collectés par le prestataire de service TRIADIS.

*Hors catégories indexées : 1. Produits pyrotechniques et 2. Extincteurs et autres appareils à fonction extinctrice.

Tonnes	TRIADIS (hors ECODDS)	ECODDS	TOTAL 2022	Rappel 2021
Peinture, colle, vernis	1.837	18.828	20.665	17.386
Acides		0.083	0.083	0.057
Solvants	0.190		0.190	0.633
Phytosanitaires		0.468	0.468	0.675
Emballages vides souillés	14.680		14.680	10.712
Aérosols		0.260	0.260	0.352
Prod. Non identifiés liquides	4.718		4.718	4.500
Prod. Non identifiés solides			0.000	0.030
Comburant, chlorate		0.054	0.054	0.047
Radiographies	0.218		0.218	0.175
Bases	0.698	0.056	0.754	0.905
Huile végétale	1.925		1.925	1.782
Filtres à huile		0.793	0.793	0.758
Autres DDS Liquides		0.571	0.571	0.771
Bidons de combustibles		0.906	0.906	1.234
TOTAL	24.266	22.019	46.285	40.017
Articles pyrotechniques			-	-
Huile minérale (litres)			11 400	12 900

Les déchets diffus spécifiques (DDS) sont en augmentation par rapport à l'année 2021 sur la quasi-totalité des flux.

Collecte des D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)

	2021 (tonnes)	2022 (tonnes)	Progression des flux 2021/2022	Nombre d'objets 2022
GEM HF	70,8	68,9	-2,7%	1 303
GEM F	31,2	32,0	+2,6%	604
ÉCRANS	15,1	13,8	-8,9%	1 002
PAM	70,1	64,9	-7,4%	34 618
LAMPES	0,8	0,7	-8,1%	7 839
TOTAL	188,0	180,2	-4,1%	45 366

BBO Communauté, engagée aux côtés d'Eco-systèmes a ainsi collecté, en 2022, **180 tonnes d'anciens appareils électriques**, équivalent à 9,7 kg de D3E par habitant et par an.

*GEM HF : gros électroménager Hors Froid (lave-vaisselle, lave-linge, cuisinière ...)

*GEM F : gros électroménager Froid (réfrigérateur, congélateur, climatiseur ...)

*PAM : Petit électroménager en mélange

Traitement et valorisation des produits collectés en déchèterie :

La déchèterie étant gérée en régie par BBO Communauté, depuis le 1^{er} janvier 2004, plusieurs repreneurs ont été sélectionnés pour l'élimination des divers produits récupérés sur le site de la déchèterie.

Le tableau suivant reprend les différents lieux d'élimination des déchets collectés sur la déchetterie de Merlevenez.

Type de déchet	Repreneur	Type et durée du contrat
Déchets végétaux	BREIZH SERVICE ENVIRONNEMENT – Nostang - compostage	Sur prestation depuis 01/01/2020
Encombrants	GUYOT ENVIRONNEMENT – Tri + valorisation en CSR	Marché de 01/01/2020 au 31/12/2022
Bois	LES RECYCLEURS BRETONS – valorisation matière	Marché de 01/01/2020 au 31/12/2022
Cartons	VEOLIA – Hennebont (transfert) + REVIPAC (valorisation matière)	Sur devis annuel
Gravats	LES RECYCLEURS BRETONS - centre d'enfouissement	Marché de 01/01/2020 au 31/12/2022
Papiers	Centre de Tri – Caudan + Cellulose de la Loire (valorisation matière)	Contrat de reprise du 01/05/2020 au 31/12/2022
Verre	SAMIN - Cognac (valorisation matière)	Contrat de reprise Filière
Ferrailles - Batteries	GUYOT ENVIRONNEMENT – valorisation matière	Marché de 01/01/2020 au 31/12/2022
Huiles mécaniques + végétales	TRIADIS – St Jacques de la Lande (traitement)	Marché de 01/01/2020 au 31/12/2022
DMS – aérosols - néons	TRIADIS – St Jacques de la Lande (traitement)	Marché de 01/01/2020 au 31/12/2022
Lampes - néons	RECYLUM	Eco-organisme
Déchets d'Activités de Soins	THEACOM – Châteaubourg (incinération)	Contrat de prestation
Textiles	RETRITEX – Pontivy (réemploi)	Eco-organisme
Piles	COREPILE (traitement et valorisation)	Eco-organisme
Cartouches / Capsules	COLLECTOR – SUEZ (valorisation)	Convention

Collecte des déchets ne provenant pas des ménages, mais pris en charge par le service public :

Déchets des Services Techniques Communaux

Ces services ont accès à la déchèterie gratuitement pour y déposer les déchets issus de l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux.

Déchets banals des activités économiques (artisans, commerçants ...)

Seuls les établissements artisanaux et commerciaux, sur présentation d'une autorisation délivrée par le service, ont accès à la déchèterie, selon les modalités suivantes :

- Végétaux : 14 €HT / m³
- Bois : 19 €HT / m³
- Gravats : 20 €HT / m³
- Tout venant : 25 €HT / m³

Depuis septembre 2019, les dépôts des professionnels sur les plateformes de déchets verts sont également facturés sur la base d'un forfait de 28 € / passage.

Le montant de ces recettes pour l'année 2022 s'élève à **15 614 €HT** contre 7 278 €HT en 2021 (7 542 € pour les dépôts en déchèterie et 8 072 € pour les dépôts de déchets verts).

Carton des professionnels

36 entreprises et commerçants bénéficient d'une collecte en porte-à-porte de leurs cartons professionnels (34 en 2021).

Ce ramassage a lieu tous les 15 jours.

33,080 tonnes de cartons ont été collectées en 2022 contre 34,500 tonnes en 2021.



Papiers de bureau



Depuis mars 2013, une collecte des papiers de bureau a été réalisée à titre expérimental (écoles, administrations et entreprises). En 2022, on comptait 92 points de collecte.

15,717 tonnes ont été ainsi collectées en 2022 contre 18,260 tonnes en 2021.

Le partenaire de ces collectes, cartons professionnels et papiers de bureau, est la Feuille d'Erable – entreprise d'insertion basée à Quéven.

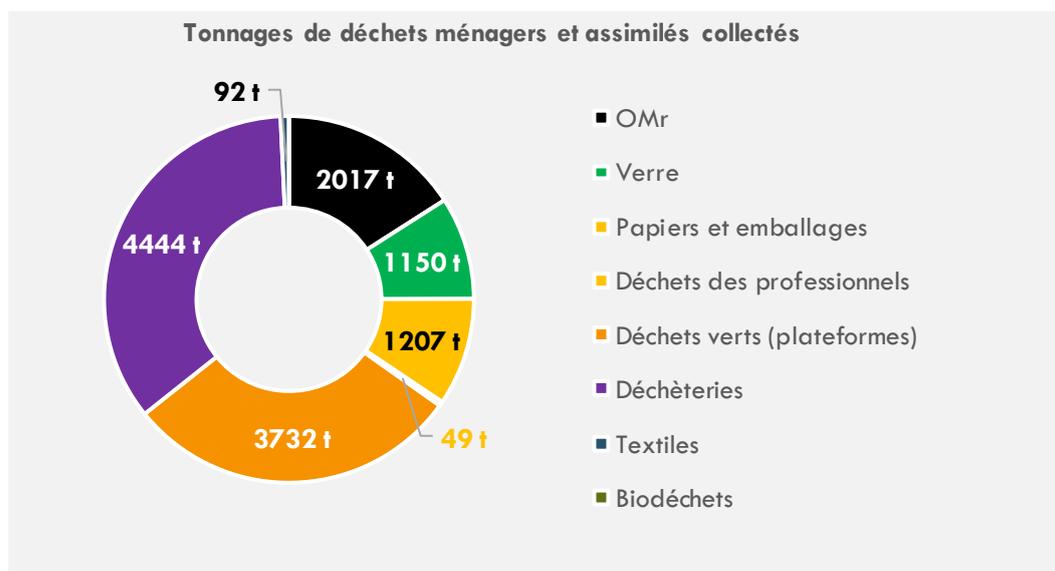
Chiffres clés des collectes réalisées par la Feuille d'Erable :

Collecte des cartons :	3 068 km	383,5 litres de gasoil	386 heures
Collecte des papiers :	1 304 km	163 litres de gasoil	192,5 heures

Evolution des indicateurs :

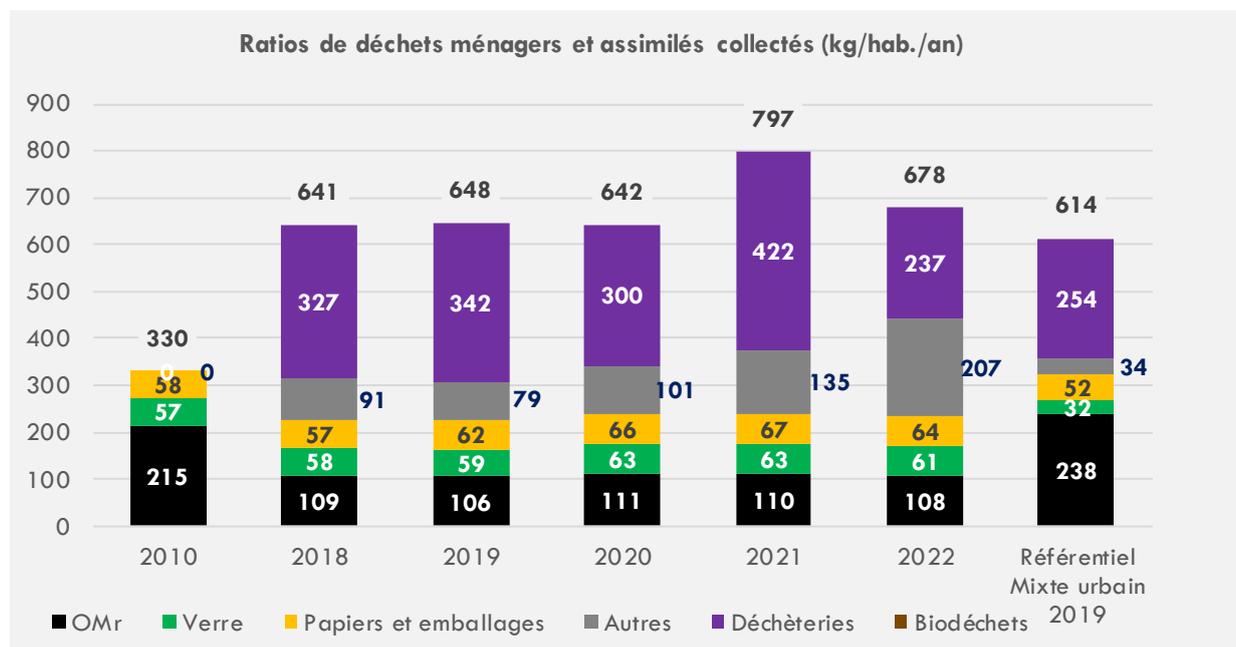
Evolution de la production de déchets ménagers :

Tonnages de déchets ménagers et assimilés collectés	2010	2018	2019	2020	2021	2022	2022 (hors gravats)
OMr	3555 t	1962 t	1926 t	2045 t	2063 t	2017 t	
Verre	945 t	1052 t	1075 t	1156 t	1184 t	1150 t	
Papiers et emballages	950 t	1025 t	1136 t	1208 t	1249 t	1207 t	
Déchets des professionnels	0 t	0 t	48 t	47 t	53 t	49 t	
Déchets verts (plateformes)	0 t	1531 t	1286 t	1815 t	2379 t	3732 t	
Déchèteries	0 t	5890 t	6245 t	5512 t	7897 t	4444 t	3205 t
Textiles	0 t	101 t	100 t	0 t	93 t	92 t	
Biodéchets							
DMA	5449 t	11560 t	11816 t	11782 t	14917 t	12691 t	11451 t



Ratios de déchets ménagers et assimilés collectés (kg/hab./an)	2010	2018	2019	2020	2021	2022	Référentiel Mixte urbain 2019
OMr	215	109	106	111	110	108	238
Verre	57	58	59	63	63	61	32
Papiers et emballages	58	57	62	66	67	64	52
Autres	0	91	79	101	135	207	34
Déchèteries	0	327	342	300	422	237	254
Biodéchets							4
DMA	330	641	648	642	797	678	614

On constate en 2022 une production d'ordures ménagères résiduelles maîtrisée grâce à la tarification incitative et aux actions de prévention. Néanmoins, les tonnages apportés en déchèterie et sur les plateformes déchets verts restent conséquents.



Indice de réduction des DMA 2022

233	sur les tonnages
205	sur les ratios

PARTIE 3

Présentation des indicateurs financiers

METHODE COMPTA COUT

En préambule, il faut retenir que les coûts présentés dans le rapport annuel sont ceux validés dans le cadre de la matrice des coûts. Cette validation est effectuée chaque année par un bureau d'étude et cela depuis 2009 pour notre collectivité.

La matrice des coûts est un référentiel d'expression des coûts du service public d'élimination des déchets élaboré par le Comité des connaissances des Coûts. Instance nationale présidée par l'ADEME dont l'objectif est de favoriser l'information et la transparence.

Avertissement, contrairement à notre comptabilité publique cette matrice intègre la dotation aux amortissements concernant l'intégralité de nos équipements et la reprise annuelle des subventions de ces mêmes investissements. A l'inverse, sont exclus le remboursement du capital de la dette. En conséquence, l'élaboration de la matrice des coûts et les analyses qui en découlent doivent être distinguées de celles du compte administratif.

Quelques définitions :

Calcul du coût HT du service public

Le calcul des charges et des produits permet de présenter les différents coûts de la gestion des déchets ou tout au moins d'expliquer ce que ce coût contient comme produits et charges et de quel type de coût il se rapproche :

1. **Le coût complet** : somme des charges avec prise en compte de la totalité des frais de structure et des dotations aux amortissements
2. **Le coût technique** : sommes des charges – recettes industrielles
3. **Le coût partagé** : coût technique – soutiens des sociétés agréées
4. **Le coût aidé** : coût partagé – subventions d'investissements et aides au fonctionnement
5. **Le coût imputé** : ensemble des contributions perçues pour financer le service (appels de fonds)

*Le rapport sera complété par les indicateurs financiers d'ici novembre,
la matrice comptacoût 2022 n'étant pas finalisée à fin septembre.*

PARTIE 3

Présentation des actions de communication, sensibilisation et prévention

La prévention des déchets

Programme Local de Prévention et Zéro Déchet Zéro Gaspillage

Le premier Programme Local de Prévention de BBO Communauté est terminé (2009-2014).

Une fiche Plan/Programme de prévention a été rédigée sur le site OPTIGEDE : <http://optigede.ademe.fr/fiche-plan-programme/programme-local-de-prevention-annee-6-communaute-de-communes-blavet-bellevue-oc>

BBO Communauté a été labellisée « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » en novembre 2015. Le programme d'actions a été mis en œuvre entre 2016 et 2019.

Les actions menées dans le cadre du programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont détaillées dans le rapport annuel d'avancement du programme disponible auprès du service Déchets sur simple demande.

Du fait de la pandémie COVID, les actions de prévention ont été restreintes sur les années 2020 et 2021.

Ci-dessous une présentation des principales actions engagées sur l'année 2022.



Opération « Compostage / broyage »

● Distribution de composteurs individuels



On estime que les déchets organiques (déchets de cuisine) représentent 33 % des ordures ménagères résiduelles. L'opération « Composteur individuel » consiste en la mise à disposition gratuite de composteurs aux habitants de BBO Communauté depuis mars 2007.

Fin 2022, **5 420 foyers sont équipés de composteurs.**

Nombre de foyers équipés de composteurs par commune :

Kervignac : 1 743

Nostang : 479

Plouhinec : 1 818

Sainte-Hélène : 424

Merlevenez : 956

En 2022, 179 composteurs ont été distribués, en majorité aux nouveaux arrivants

- **Aide financière à la location d'un broyeur pour les particuliers**

BBO Communauté a également décidé de s'intéresser aux déchets verts produits par les ménages, dont le tonnage élevé avec un ratio de 20 kg/hab./an.

Après avoir étudié plusieurs alternatives, BBO Communauté a mis en place une aide financière à la location d'un broyeur pour les particuliers. Cette option s'est avérée la plus simple et la plus économique. Les particuliers louent un broyeur chez le professionnel de leur choix et effectuent eux-mêmes le broyage de leurs déchets verts à domicile.

Deux formules d'aides financières leurs sont ensuite proposées :

	PETIT MODÈLE (diamètre de taille inférieur à 10cm)	GRAND MODÈLE (diamètre de taille supérieur à 10cm)
Location ½ journée	20€	40€
Location journée	30€	60€



Grâce à cette action, BBO Communauté vise une baisse des tonnages des déchets verts en déchèterie. Elle souhaite également sensibiliser les particuliers à la pratique du compostage et du paillage.

Bilan 2022 : 19 demandes d'aide pour un montant de 760 € TTC

Sensibilisation aux couches lavables

- **L'aide financière**

Le Conseil communautaire a accepté, en décembre 2010, d'octroyer une aide financière de 60 € à l'achat d'un pack de 15 couches lavables.

L'achat des couches lavables est souvent un frein à l'utilisation même si dans la durée elles sont plus économiques. Cette action peut servir de déclencheur pour les familles hésitantes.

Bilan 2022 : 4 familles ont formulé une demande et a bénéficié de cette aide.



La communication de proximité

Animations scolaires

Quelques interventions ont été réalisées dans les écoles qui en avaient fait la demande.

Accompagnement des associations locales

Il existe de nombreuses associations sur le territoire de BBO Communauté. Elles organisent près de 500 manifestations chaque année, qu'elles soient sportives, culturelles, ...

BBO Communauté mène des actions de communication, d'animation et de sensibilisation sur la réduction, la gestion et la valorisation des déchets événementiels à destination des associations locales.

Pour ce faire, BBO Communauté met **gratuitement** à disposition des associations :

- Du matériel de collecte,
- Des gobelets réutilisables,
- Des outils de communication (banderoles, oriflammes, signalétiques...).

Un guide intitulé « organiser un événement éco-responsable » est à la disposition des membres d'association.

Les associations ont également aussi la possibilité de commander de la vaisselle compostable pour leurs événements.

En 2022, 29 147 gobelets ont été lavés par l'ESAT de Larmor-Plage (26 manifestations).



Sensibilisation des hébergeurs touristiques au tourisme durable

Suite aux actions déjà engagées depuis 2018, BBO Communauté continue à accompagner les hébergeurs touristiques au tourisme durable.

Comme les années précédentes, un flyer destiné aux touristes est édité afin de les sensibiliser au tri sur notre territoire. Le flyer était disponible à la mairie, à la médiathèque et au point Info Tourisme de Plouhinec.



Animation d'un Repair Café

BBO Communauté a lancé un Repair Café en 2018. Les ateliers ont lieu chaque 1^{er} samedi du mois.

Quelques chiffres en 2022 :



Nombre d'ateliers réalisés : **11**

Nombre de visiteurs : **246**

Nombre d'objets réparés : **90**

La communication écrite

Le calendrier de collecte

Les calendriers de collecte 2022 ont été faits sur la même base que ceux de 2021.

Le calendrier de collecte a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres fin décembre 2021.

